

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 JUIN 2018

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 19h50'.

38 membres sont présents : M. Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, Jean-Pierre GOFFIN, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Jean-Géry GODEAUX, Mme Christine DEFRAIGNE, M. Fouad CHAMAS, Mme Corinne WEGIMONT, MM. Pierre GILISSEN, Guy KRETTELS, Roland LEONARD, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, MM. Mehmet AYDOGDU, Michel PETERS, Mme Nathalie FRISEE, MM. Raoul HEDEBOUW, Michel FAWAY, François SCHREUER, Guiseppe MANIGLIA, Mme Audrey NEUPREZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Jean-Paul BONJEAN, Mmes Caroline SAAL, Laurence CUIPERS, M. Daniel WATHELET, Mmes Marie-Jeanne OMARI MWAYUMA, Carine CLOTUCHE, M. Olivier BIERIN, Mme Anne FIEVET et M. Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. Philippe ROUSSELLE, Directeur général, M. Serge MANTOVANI, Directeur général adjoint, Mme Marie-France MAHY, Présidente du Centre Public de l'Action Sociale.

11 membres sont absents : M. Gilles FORET, Mmes Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, Marie-Claire LAMBERT, Fatima SHABAN, MM. Jean Pierre HUPKENS, Jean-Claude MARCOURT, Hassan BOUSETTA, Mmes Sarah SCHLITZ, Sophie LECRON, M. Quentin le BUSSY, dont un est excusé, à savoir M. Michel FIRKET.

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SÉANCE PUBLIQUE

24.

Adoption du règlement de police et d'administration générale relatif à l'affichage électoral.
La présente décision a recueilli 28 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

Points proposés en urgence

Passation d'un marché de fournitures par procédure ouverte avec publicité européenne ayant pour objet l'acquisition de deux véhicules de scanning pour la reconnaissance mobile automatique des plaques d'immatriculation – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – approbation de l'avis de marché et du DUME qui sera soumis à publication.

L'urgence est admise à l'unanimité.

La présente décision a recueilli 37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Passation d'un marché de fournitures par procédure négociée sans publication préalable ayant pour objet la modernisation et l'adaptation des 210 horodateurs existants à la technologie de type "scan car" - adoption du cahier des charges destiné à régir le marché – détermination de l'entreprise à consulter.

L'urgence est admise à l'unanimité.

La présente décision a recueilli 37 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

La séance est levée à 23h20'.

PAR LE COLLÈGE,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER